

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Consultation n° 10/2026 : prestations d'impression et de reprographie pour l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme "Moudjahid Hocine Aït Ahmed.

En application des dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, modifié et complété, la Directrice de l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme « Moudjahid Hocine Aït Ahmed » informe les soumissionnaires que, suite à la consultation n°10/2026 relative aux **prestations d'impression et de reprographie** et à l'issue de l'évaluation de l'unique offre reçue, l'attribution provisoire est prononcée au profit du soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire	Montant TTC (DA)	Note technique	Nif	Délai d'exécution
Global Sellar	1 285 200,00	15 points	00221610177473616001	Trois jours

La consultation a enregistré la participation d'un seul soumissionnaire dont l'offre a été déclarée conforme aux exigences du cahier des charges après évaluation technique et financière.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de l'autorité compétente dans un délai de cinq (05) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire.

La Directrice
الأمرأة بالصرف
الأستاذة : ماما مسعودان